

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 41 (1961)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** La vie économique en quelques lignes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

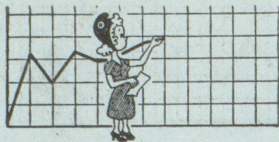
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

**Prix.** — Au mois d'octobre, les indices de prix ont monté sous la poussée des produits alimentaires.

L'indice général des prix de gros s'est établi à 185,9 contre 183,7 (base 100 en 1956-1957), en hausse de 1,2%. L'indice partiel des produits alimentaires a gagné 2,6% en raison de hausses sur les viandes (les lapins et volailles en particulier, + 10%), les œufs et produits laitiers (+ 7,6%), les vins (+ 4,2%).

L'indice partiel des combustibles et de l'énergie a augmenté de 2%, par suite d'un relèvement des tarifs d'électricité (+ 13%). Les produits industriels ont par contre légèrement fléchi (notamment caoutchouc, textiles, cuirs), en liaison avec la baisse des matières premières industrielles importées.

L'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles) est passé de 134,9 à 136,4, accusant une hausse de 1,1%. Le chapitre de l'alimentation est en progression de 2%, les hausses portant sur toutes les rubriques — notamment celle des œufs, lait et corps gras (+ 6%) — à l'exception des produits d'épicerie. La poussée sur les autres chapitres a été moins forte. On note des hausses sur les produits d'éclairage et de chauffage, les vêtements, les chaussures, ainsi que les spectacles.

Le gouvernement s'est attaqué particulièrement au problème du prix de la viande au détail. Un certain nombre de mesures ont été prévues pour réformer le circuit de distribution (régime des cotations à la Villette, institution d'un « circuit-témoin », sur la base d'un rapport demandé au P<sup>r</sup> Jean Keilling), mais sans attendre l'effet de ces mesures, la viande de bœuf a été soumise à taxation à compter du 21 novembre : un barème mobile, comportant cinq catégories de boucherie selon le prix d'achat moyen des morceaux, assure une certaine concordance entre ce dernier — dûment contrôlé — et le prix de vente.

**Salaires.** — L'indice des 179 articles ayant atteint en septembre 125,72 et en octobre 127,10 a dépassé pendant deux mois consécutifs le seuil de référence, qui est de 125,27. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) a donc été relevé le 1<sup>er</sup> décembre de 2,9% et porté de 163,85 à 186,60 anciens francs. La nouvelle base de référence, constituée par la moyenne des deux derniers mois, est de 126,41.

D'après une étude publiée par le Ministère des Finances (Statistiques et études financières), le versement forfaitaire de 5% sur les salaires a été en progression de 11,2% pendant les sept premiers mois de 1961. Cette augmentation de la masse salariale étant imputable pour une faible part (1%) à l'augmentation du nombre des salariés et à l'allongement de la durée du travail, la majoration des revenus salariés serait, toutes choses égales, de l'ordre de 10% d'une année à l'autre.

Dans le secteur public et nationalisé, le gouvernement envisage, outre l'application de son plan de revalorisation de 6,50 à 7% s'étendant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 1961 à la fin de 1961, une augmentation de salaire de base en 1962. L'importance de cette augmentation (de l'ordre de 2%) n'a pas été fixée; elle doit être arrêtée au cours de consultations avec les personnels intéressés. Les moyens financiers nécessaires (économies ou fiscalité) devront être trouvés pour rétablir l'équilibre.

Une augmentation des allocations familiales de 4% au 1<sup>er</sup> janvier et de 4% au 1<sup>er</sup> août 1962 a été annoncée par le gouvernement. L'amélioration sera de 8,29% par rapport à 1961.

**Situation de l'emploi.** — Voici quelle fut la situation de l'emploi ces derniers mois (données brutes) :

|   | au I-II-60 | au I-10-61 | au I-II-61 |
|---|------------|------------|------------|
| Offres d'emploi non satisfaites . . . . .   | 27 400     | 44 400     | 44 100     |
| Demandes d'emploi non satisfaites . . . . . | 116 000    | 93 200     | 102 000    |
| Chômeurs secourus . . . . .                 | 26 900     | 21 200     | 21 200     |

**Les finances publiques.** — L'Assemblée Nationale en a terminé le 13 novembre avec l'examen en première lecture du budget dont elle a voté l'ensemble. La discussion s'est engagée devant le Sénat, où le Ministre des Finances a souligné que le problème qui se pose — plus que l'essor de la production — est celui de la limitation des charges. « L'évolution des prix, de la balance des paiements et du rythme d'expansion a été depuis deux ans une des plus favorables que la France ait connu depuis le début du siècle », a dit le Ministre, qui a ajouté qu'il ne fallait pas compromettre ces résultats.

**Commerce extérieur.** — L'évolution récente du commerce extérieur français se caractérise par une baisse des ventes dans la zone Franc et par une augmentation plus importante des ventes à l'étranger. Dans les échanges avec la Zone Franc, ce sont les ventes à l'Algérie qui ont le plus fortement reculé. Le commerce avec les pays du Marché Commun est en net progrès. L'Allemagne occupe aujourd'hui la première place parmi les clients de la France, tandis que l'Algérie se retrouve au deuxième rang. Pour l'ensemble des échanges, on note en septembre des progrès par rapport à août : pour les ventes d'automobiles (+ 81 millions de NF), de machines (+ 15 millions) et de produits chimiques (+ 10 millions) et pour les achats d'acier (+ 40 millions), de voitures (+ 20 millions) et de pâte à papier (+ 16 millions).

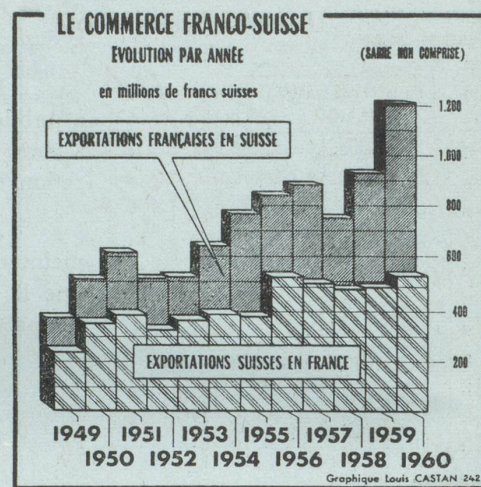
Les chiffres définitifs du commerce extérieur pour le mois de septembre ont accusé un montant d'importations de l'étranger de 1 994 millions de NF et un montant d'exportations de 2 172 millions de NF. La balance a été excédentaire de 228 millions et le taux de couverture de 109%.

Les chiffres provisoires d'octobre sont en augmentation sur septembre. Les importations de l'étranger se sont élevées à 2,14 milliards et les exportations à 2,34 milliards.

Le taux de couverture est le même qu'en septembre : 109%.

En octobre, les entrées de devises ont atteint 53 millions de dollars. Mais le gain net pour les réserves de devises n'a été que de 12,9 millions de dollars en raison d'un remboursement de dette extérieure et d'un prêt à l'étranger. L'ensemble des réserves de change s'élevait au 31 octobre à 2 828,7 millions de dollars.

## GRAPHIQUE DU COM





## SUISSE

**XIX<sup>e</sup> Session du G.A.T.T.** — La XIX<sup>e</sup> Session du G.A.T.T. s'est ouverte à Genève le 13 novembre. Plusieurs débats la dominent : d'une part les problèmes nés pour le G.A.T.T. de la création du Marché Commun, de l'A.E.L.E. et de la zone latino-américaine de libre-échange, d'autre part le programme du Président Kennedy visant à obtenir du Congrès une libéralisation plus grande du commerce américain.

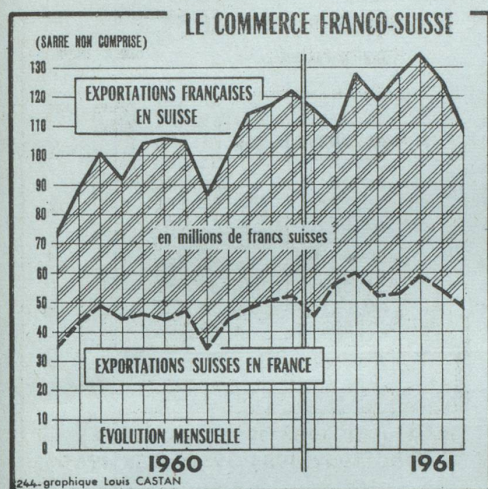
Dans son discours inaugural, le représentant du Brésil a insisté sur l'urgence de la révision et de la refonte des méthodes de travail du G.A.T.T., principalement en ce qui concerne les négociations tarifaires.

**Garantie contre les risques à l'exportation.** — Donnant suite à une revendication formulée depuis longtemps, le Conseil fédéral publiera prochainement le nouveau texte du décret d'application de la garantie contre les risques à l'exportation. La plupart des branches industrielles suisses, industrie des machines en tête, ont eu recours dans une large mesure à cette garantie au cours de l'année 1960. Le nouveau décret améliorera le système de la garantie à l'exportation en étendant son application à une période de cinq ans.

**Projet de budget de la Confédération pour 1962.** — Le Conseil fédéral a adressé le 31 octobre un message aux Chambres concernant le projet de budget de la Confédération pour l'exercice 1962. Le compte financier comporte 3 618 millions de francs aux recettes et 3 408 millions aux dépenses et prévoit donc un excédent des recettes de 210 millions de francs. Le compte des variations de la fortune accusant un excédent des charges de 88 millions de francs, le budget général boucle donc avec un boni de 122 millions de francs.

Toutefois, il convient de relever les dépenses qu'occasionnera l'augmentation prévue des subventions à l'agriculture, augmentation qui nécessitera une dépense de 30 à 50 millions. Le boni escompté en sera réduit d'autant. L'augmentation du prix du lait payé aux producteurs à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1961 affectera également le budget de la Confédération. Dans son message, le Conseil fédéral considère que le boni prévu est relativement modeste et relève que l'État ne pouvant se désendetter qu'en période de grande prospérité, il faut s'efforcer de veiller à ce que le surplus de recettes budgétées augmente au lieu de diminuer, ou de disparaître par l'effet de dépenses massives. Pour atteindre ce but, l'administration doit avoir constamment à l'esprit que son devoir est d'économiser et le législateur ne doit pas charger constamment, sans raison majeure, la Confédération de nouvelles tâches coûteuses.

## MERCE FRANCO-SUISSE



**La Suisse et la C.E.E.** — La visite que M. Hallstein a faite récemment à Berne a constitué un premier contact plus ou moins officiel entre le Gouvernement suisse et les autorités de Bruxelles. On sait que la Suisse a présenté le 15 décembre à la C.E.E. une demande d'association limitée à une collaboration économique. Le Conseil fédéral déclarait dans sa lettre qu'après « un examen appro-

fondi des problèmes, il est parvenu à la conviction qu'il est possible de trouver une forme appropriée de participation au marché européen permettant l'accomplissement en tout temps des devoirs liés à la neutralité et respectant l'intégrité de la Communauté ».

**L'essor des Banques suisses.** — Les chiffres définitifs étant maintenant connus, on constate que le total des bilans des 1 500 instituts de crédit a fortement progressé au cours de l'année 1960. Il s'élevait, au 31 décembre 1960, à 56 milliards de francs, en augmentation de 6,2 milliards sur 1959. Les 28 banques cantonales occupaient la première place avec 19 864 millions de francs, suivies des cinq grandes banques avec 17 545 millions et des banques locales avec 9 757 millions.

**Évolution du Commerce extérieur de la Suisse.** — En octobre 1961, les importations ont atteint 1 053,9 millions de francs contre 965,3 millions le mois précédent et 844 millions en octobre 1960. Les exportations ressortent à 807,2 millions contre respectivement 772 et 766,5 millions de francs. Le commerce extérieur de la Suisse boucle donc pour le mois d'octobre par un solde passif de 246,7 millions de francs contre 78 millions pour le mois correspondant de 1960. Pour les dix premiers mois de 1961, les importations s'établissent à 9 578,6 millions de francs contre 7 852,4 millions pour la période correspondante de 1960 et les exportations à 7 146,9 contre 6 544,4 millions, soit un solde passif de 2 431,7 millions contre un solde passif de 1 308 millions. Les deux communautés économiques de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. participent respectivement par 42,1 et 17 % à la valeur totale de nos exportations.

**Le marché monétaire.** — Le marché de l'argent et des capitaux continue d'être caractérisé par une forte liquidité. Les possibilités d'investissement sont limitées, mais dans les milieux monétaires on considère que la situation actuelle du marché n'est que transitoire et il est difficile de prévoir son développement futur.

La Banque Nationale Suisse a récemment prêté, en francs suisses, 46 millions de dollars au Gouvernement américain, afin que celui-ci puisse soutenir efficacement sa monnaie sur le marché des changes. Par cette opération, les pays à monnaie forte inaugurent une politique monétaire de soutien réciproque qui devrait contribuer, dans une large mesure, à la stabilité du marché des changes. C'est dans cette politique également que s'inscrit un crédit de 200 millions de francs qui sera prochainement accordé à la Grande-Bretagne.

**A.E.L.E.** — Le Conseil des Ministres de l'A.E.L.E. a siégé les 20 et 21 novembre à Genève, et a décidé une nouvelle réduction des droits de douane de 10 % entre les sept pays membres, réduction qui interviendra d'une manière générale le 1<sup>er</sup> mars 1962, et pour l'Autriche et la Norvège, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1962. Cette décision signifie une réduction 40 % en seize mois, et un alignement sur le processus de réduction de la C.E.E.

**Statut de l'horlogerie.** — Par une votation du 3 décembre, le peuple suisse a adopté le nouveau statut de l'horlogerie par 443 173 oui contre 221 634 non. Tous les cantons ont également accepté le statut de l'horlogerie, à l'exception de Lucerne et d'Appenzell Rhodes extérieures.